

Le sénateur Argue: Je pense que les autorités américaines avaient conclu une sorte d'entente avec le gouvernement précédent, entente reconduite avec le gouvernement actuel; c'est-à-dire que parallèlement à l'embargo partiel contre l'Union soviétique, il était entendu que les Américains éviteraient de se montrer trop actifs sur d'autres marchés pour éventuellement supplanter le Canada ou d'autres pays exportateurs. Je pense que c'était raisonnable. C'est une façon raisonnable d'agir pour des gens raisonnables. Cependant, je dirai que les autorités canadiennes et les dirigeants de la Commission canadienne du blé estiment que l'entente n'a pas été tout à fait respectée et que les contrats récents conclus avec la Chine s'inspirent de deux attitudes fondamentales.

D'abord, les Américains soutiennent qu'aux termes de l'entente, si les Chinois ont besoins de plus de 9 millions de tonnes au cours d'une année, il s'adresseront aux États-Unis. Par ailleurs, s'ils ont besoin de moins de 6 millions de tonnes, soit la quantité minimale fixée dans l'accord sino-américain, la différence sera répartie entre tous leurs fournisseurs. Cela me semble une attitude beaucoup trop agressive et contraire à l'esprit de l'entente conclue avec le gouvernement précédent au moment où fut décrété l'embargo partiel.

Le sénateur Roblin: Honorables sénateurs, je ne peux parler au nom du gouvernement précédent auquel mon honorable collègue se plaint à faire allusion, mais je lui demanderai si, compte tenu de ce qu'il a dit, il a songé à protester auprès du gouvernement des États-Unis à ce sujet? En fait, a-t-il communiqué avec les Américains?

Le sénateur Argue: Pas officiellement, c'est-à-dire que je n'ai pas envoyé de note au ministre, par exemple, mais mes fonctionnaires ont communiqué avec les représentants des États-Unis et ils leur transmettent régulièrement les déclarations que je fais à ce sujet, et ce sera peut-être d'ailleurs le cas de celle que je fais ici même aujourd'hui.

L'EMBARGO SUR LES VENTES À L'URSS—L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS

L'honorable Martha P. Bielish: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au sujet des céréales et des paiements connexes au ministre chargé de la Commission canadienne du blé.

Le gouvernement semble avoir pour politique d'indemniser les agriculteurs du Canada du fait que le Canada a respecté le boycottage des ventes de céréales à l'URSS imposé par les États-Unis. Par ailleurs, on ne semble pas trop savoir quand ils recevront les paiements d'indemnisation. Le ministre de l'Agriculture a déclaré que le cabinet prendrait sans doute une

décision avant la fin de novembre, tandis que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a laissé entendre que le gouvernement ne prendrait peut-être pas de décision définitive avant le mois de décembre ou le début de janvier. Je voudrais savoir quel ministre formule la politique du gouvernement à cet égard.

L'honorable Hazen Argue (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Honorables sénateurs, je pense que cette question aurait dû être posée au ministre chargé du Développement économique, parce qu'il est certainement beaucoup mieux placé que moi pour y répondre, et beaucoup plus objectif. De toute façon, je vous donnerai maintenant une version plus à jour de ma réponse.

Je voudrais bien que tout se passe comme l'honorable Eugene Whelan l'a dit. Cependant, je ne fais pas partie du cabinet depuis bien longtemps et, après quelques mois, je suis un peu sceptique quant à la vitesse à laquelle le cabinet prend ordinairement de telles décisions. Je suis moins convaincu que le ministre de l'Agriculture de la célérité du cabinet, mais j'espère qu'il a raison, et je serais ravi d'apprendre qu'il comprend mieux le fonctionnement du cabinet que moi-même.

Je tiens avant tout à ce que cette question soit réglée et à ce qu'on accorde un versement conforme à la réalité, en fonction de toutes les données dont nous disposons et dont nous pourrions disposer plus tard.

Le sénateur Bielish: Il semble aussi y avoir une certaine incertitude quant au montant des versements d'indemnisation. Le ministre chargé de la Commission du blé a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore terminé ses études. Il a ensuite laissé entendre que les versements pourraient s'élever en tout à environ 67 millions de dollars. La division de l'économie agricole de l'Université de la Saskatchewan a elle aussi parlé de 67 millions de dollars. Le ministre peut-il expliquer comment il peut dire que les paiements d'indemnisation pourraient s'élever à 67 millions de dollars, tout en disant qu'il est impossible de faire une projection puisque le gouvernement n'a pas encore terminé ses études?

Le sénateur Argue: Honorables sénateurs, cette question a fait l'objet d'un travail considérable et l'on a déjà une idée des résultats définitifs de cette étude. J'essaie seulement d'être équitable. Tels sont les faits. A ma connaissance, on n'a fait encore aucun calcul et j'en discutais pas plus tard qu'hier. Néanmoins, d'après tous les renseignements qui m'ont été communiqués, il semble bien que les résultats se rapprocheraient de ceux de l'étude entreprise par l'Université de la Saskatchewan. Il semble bien que ce ne serait pas moins et peut-être même davantage. J'en dis peut-être trop, mais quoi qu'il en soit, ce que j'ai dit est exact.